



Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Appel à projets 2021



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr

 **PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Textes de référence :

- Plan national de mobilisation contre les addictions 2018 – 2022
- Feuille de route régionale 2019 – 2022 région Nouvelle-Aquitaine

Coordonnées des acteurs ressources MILDECA (Cabinet de Mme la préfète) :

Mme Cindy LEONI, chef départemental de projets MILDECA

Mme Gaëlle MACHEPY

Tél : 05.45.97.61.10

Courriel : gaelle.machepy@charente.gouv.fr

Mme Christelle HUMEAU

Tél : 05.45.97.61.14

Courriel : christelle.humeau@charente.gouv.fr

Toute correspondance doit être adressée à :

Mme la préfète de la Charente

7 – 9, rue de la préfecture

CS 92301

16023 ANGOULÊME Cedex



Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La campagne de financement 2021 des actions de lutte contre les drogues et conduites addictives est engagée dans les conditions fixées par la circulaire nationale du 17 décembre 2019.

L'exercice 2021 est consacré à l'application du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté par le Gouvernement en décembre 2018.

Ce plan a été décliné, pour la première fois en 2019, au travers d'une feuille de route régionale qui doit répondre aux enjeux de prévention de la consommation et d'accompagnement des usagers autant que d'ordre public et de sécurité au quotidien.

Les priorités choisies pour 2021 traduisent la volonté de coordination des actions menées dans les départements afin de s'adapter aux réalités rencontrées dans les territoires.

Toute personne, publique ou privée, peut présenter un projet, notamment les associations et organismes œuvrant dans le domaine de la santé et de la prévention ; d'autres acteurs tels que les collectivités, les mutuelles etc.. ont aussi vocation à porter des projets et/ou à les cofinancer.

S'agissant des actions en milieu scolaire, les demandes de subvention émanant directement des établissements d'enseignement ne sont pas éligibles : seuls des opérateurs spécialisés intervenant dans ces structures seront directement financés.



**MILD
&CA**

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr


**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

En 2021, les actions qui seront retenues devront obligatoirement répondre à au moins l'un des quatre axes stratégiques rappelés ci-dessous :

Axe 1 : Lutte contre les addictions chez les jeunes

Axe 2 : Maîtrise de l'alcoolisation excessive, festive ou quotidienne

Axe 3 : Protection des publics vulnérables

Axe 4 : Réduction des addictions aux écrans



Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Il convient de soutenir des actions à destination des publics prioritaires, en particulier les plus vulnérables ou exposés aux risques comme les mineurs et plus généralement les jeunes.

Une attention particulière devra être portée en direction des parents et les familles qui doivent être soutenus par des actions, au bénéfice des enfants mais aussi des parents, visant à renforcer leur rôle éducatif en matière de prévention des conduites addictives.

De plus, dans un contexte d'alcoolisation festive qui touche chaque département, seront privilégiés les dispositifs de prévention et de réduction des risques permettant de sensibiliser un large public.

Enfin, les actions visant à renforcer la protection des mineurs et à consolider la lutte contre le jeu excessif seront largement soutenues.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cet appel à projets auprès des structures partenaires susceptibles de présenter des actions s'inscrivant dans le cadre de ces orientations.

La préfète

Magali DEBATTE



**MILD
& CA**

Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
drogues.gouv.fr

 **PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

Dépôt des demandes :

La demande de subvention doit exclusivement s'effectuer au moyen du dossier **Cerfa n° 12156*05** et des pièces administratives afférentes.
Aucun dossier ne pourra faire l'objet d'un soutien financier s'il n'est pas présenté sous cette forme ou s'il est incomplet.

Le dossier complet doit parvenir au cabinet de la préfète par courrier auprès des acteurs ressources dont les adresses figurent en page 2, **pour le vendredi 7 mai 2021 – 18 heures**, délai de rigueur.

Aucun dossier réceptionné postérieurement à cette date butoir ne sera pris en compte.

Obligation relative au compte-rendu de l'action :

Pour les actions déjà retenues en 2020 au titre de la MILDECA, les porteurs de projet veilleront à produire un bilan du déroulement et un bilan financier de celles-ci **avant le 10 mars 2021 au plus tard.**

Modalités de sélection des dossiers :

La décision d'attribution de crédits sera prise par Mme la préfète de région, en collaboration avec Mme la directrice de cabinet, chef départemental de projets MILDECA, et fera l'objet d'un arrêté préfectoral.